



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Finances

Question orale n° 1234

### Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation très critique de nombre de communes françaises en proie à de graves difficultés financières, et tout particulièrement de la commune de Yerres, dans l'Essonne. En réponse à la question écrite n° 42409 posée le 19 août 1996 à M. le ministre de l'économie et des finances, celui-ci écrit : « l'Etat peut apporter son aide financière exceptionnelle (...) si tous les moyens concourant à présenter en équilibre le budget des communes en difficulté financière ont été mis en œuvre, notamment par des mesures d'économies ou par des augmentations de recettes, et si, malgré ces mesures, la situation des communes concernées demeure préoccupante. » Or, il s'avère que précisément la commune de Yerres répond en tout point à ces caractéristiques. Plusieurs millions de francs d'économie ont été réalisés au budget 1996 ; son taux d'endettement de 10 000 francs par habitant est préoccupant ; les annuités des emprunts représentent 25 % du budget de fonctionnement de la ville ; le produit de la taxe professionnelle - 10 % des contributions directes - est faible ; les taux d'imposition - taxe d'habitation à 20,83 % et foncier bâti à 24,61 % - sont élevés ; la suppression, en 1996, de l'abattement à la base de 15 % et la hausse de 23,8 % du taux de la taxe d'habitation ont engendré des augmentations d'impôts de 40 à 70 % en moyenne, voire de 100 % quand s'applique la baisse du plafonnement décidée par la loi de finances pour 1996. En conséquence, il lui demande quelle mesure tangible et rapide le Gouvernement compte prendre pour que l'Etat, au nom de la solidarité nationale, vienne en aide à la commune de Yerres, véritablement sinistrée.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Berson a présenté une question n° 1234.

La parole est à M. Michel Berson, pour exposer sa question.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, de plus en plus de communes connaissent des difficultés financières particulièrement graves, des situations financières structurellement déséquilibrées et très préoccupantes. C'est le cas de la ville de Yerres, en Essonne, ville sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion d'appeler votre attention à plusieurs reprises ces derniers mois.

Cette commune bénéficie d'une taxe professionnelle particulièrement faible : moins de 10 % des contributions directes. Parallèlement, elle connaît un taux d'endettement très élevé, supérieur à 10 000 francs par habitant, si bien que les taux d'imposition atteignent cette année des niveaux insupportables pour les contribuables : plus de 24 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et plus de 20 % pour la taxe d'habitation. Ces taux sont d'autant plus insupportables qu'au même moment les populations ont enregistré, pour la seule taxe d'habitation, une augmentation de l'ordre de 50 % à 100 % selon les cas !

Face à une telle situation, qui n'est hélas pas isolée, la solidarité nationale doit jouer et l'Etat doit apporter son aide.

Monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour aider ces communes - comme celle de Yerres, mais il y en a d'autres - véritablement sinistrées du fait de leur surendettement et de leur surimposition ?

Plus précisément, quelles mesures entend-il prendre pour une commune comme Yerres, qui connaît un déséquilibre budgétaire structurel, mais qui s'est engagée dans un redressement de ses finances en augmentant massivement ses impôts et en réduisant de façon significative ses dépenses ?

Le Gouvernement pourrait mettre en place, pour les communes surendettées, un système comparable à celui des ménages surendettés. Pourquoi ne pas créer un fonds de soutien aux communes en difficultés financières structurelles ? Les communes bénéficiant de ce fonds s'engageraient bien sûr contractuellement avec l'État pour appliquer un plan de redressement rigoureux financièrement mais équitable socialement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Monsieur Berson, je connais bien la situation de la commune de Yerres pour en avoir été entretenu à plusieurs reprises et des sa prise de fonction par son maire, M. Dupont-Aignan.

Cette situation résulte de plusieurs actions antérieures à 1995. Son surendettement, de l'ordre de 260 millions de francs, s'est accumulé avant cette date. Il provient pour partie - et c'est important, compte tenu des règles qui s'imposent en matière d'aides aux communes en difficulté - d'une garantie d'emprunt accordée à une société d'économie mixte pour la construction du centre nautique.

Des lors, que peut-on faire ?

Le conseil municipal a décidé avec beaucoup de courage une véritable maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, ce qui l'a conduit à prendre certaines mesures en matière fiscale. Je précise que ces mesures lui auraient été imposées de toutes façons par la chambre régionale des comptes.

Certes, des crédits sont inscrits sur le chapitre 41-52 de mon ministère pour les communes en difficulté. Mais seuls les déficits résiduels incompressibles et structurels de la section de fonctionnement peuvent être pris en compte pour déclencher une intervention de ce chapitre budgétaire. Or tel n'est pas le cas aujourd'hui de la commune de Yerres.

J'ajoute que le code général des collectivités locales exclut la compensation des pertes liées à l'activité de sociétés d'économie mixte, ce qui est cette fois, malheureusement, le cas de la commune de Yerres.

Les efforts engagés par la municipalité vont permettre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour la première fois après des années de dérive. Ils permettront de restaurer progressivement une certaine capacité d'investissement.

Sachez en tout cas, que nous serons attentifs, aussi bien moi-même que mon collègue ministre de l'intérieur, à la situation de cette commune. Nous restons à son écoute pour l'aider éventuellement dans ses perspectives d'investissement et de restauration de son équilibre financier global.

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, votre réponse ne me satisfait point. Elle ne fait que reprendre ce que vous avez déjà eu l'occasion de me répondre à la suite d'une question écrite que je vous avais posée.

Vous parlez de déficit structurel, d'un déséquilibre qui apparaîtrait à l'issue du vote du budget d'une commune. Or, si j'ai bien compris, parce que la commune a augmenté dans des proportions très fortes - de 50 à 100 % - sa taxe d'habitation et ainsi réussi à équilibrer son budget, l'État ne fait pas d'effort ! À l'inverse, il aurait suffi que la commune mette son budget en déséquilibre pour que l'État se penche sur le dossier et lui apporte éventuellement son aide ! Ce n'est pas la encourager, soutenir les communes qui font des efforts pour redresser leur situation financière !

Je ne vois pas pourquoi, monsieur le ministre, vous mettez en avant l'effort important réalisé par la commune en matière de recettes et de dépenses pour refuser de lui apporter une aide.

Quant à la garantie d'emprunt effectivement accordée à concurrence de 40 millions de francs pour un équipement aujourd'hui détruit, elle ne représente qu'une part assez faible, comparée aux 260 millions de francs d'endettement de la commune.

La véritable raison de la situation financière de la ville tient à la faiblesse de la taxe professionnelle: moins de 10 % de l'ensemble des contributions directes ! C'est un élément supplémentaire, qui devrait amener l'État à lui venir en aide.

Enfin, monsieur le ministre, en posant le problème de la ville de Yerres, j'ai posé celui de l'ensemble des communes qui connaissent des difficultés financières. Vous ne m'avez pas répondu. Je réitère donc ma question. Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer un dispositif, similaire à celui qui existe pour les ménages surendettés, afin de venir en aide aux communes structurellement surendettées ?

M. le president. La parole est a M. le ministre.

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. Que les choses soient bien claires, monsieur Berson. La commune de Yerres a fait des efforts et pu ainsi equilibrer son budget de fonctionnement, et je l'en felicite, mais, si elle ne l'avait pas fait, il est bien evident que, compte tenu du fait qu'il lui etait possible de relever les impots, ce qui est certes douloureux, la chambre regionale des comptes le lui aurait impose.

Des lors, le systeme de la ligne de subvention d'equilibre ne peut pas jouer; les textes a ce sujet sont parfaitement clairs.

M. Michel Berson. On n'augmente pas les impots de 100 %, monsieur le ministre ! C'est demesure !

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. Monsieur Berson, j'ai presente les choses de la facon la plus soft et la plus technique possible, mais je peux parler aussi de la responsabilite de vos amis politiques qui ont gere cette commune en depot du bon sens jusqu'en 1995 ! Un maire enfin serieux est obligé de remettre les finances en etat.

M. Michel Berson. Vous avez tort de vous placer sur ce plan-la. Je peux parler de ce qui s'est passe avant 1989 !

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. Il faut choisir. Ou vous interrogez le ministre sur un plan technique pour essayer d'avancer de facon intelligente sur ce dossier, ou vous voulez polemiquer.

M. Michel Berson. Je veux regler le probleme.

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. La polemique, j'aime bien egalement. Je vous renvoie donc a la responsabilite politique de vos amis...

M. Michel Berson. De vos amis d'avant 1989 !

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. ... qui ont mis la commune dans une situation impossible.

M. Michel Berson. Vous savez bien que c'est faux !

M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation. Quant a un dispositif general, vous n'avez pas entendu ma reponse, semble-t-il. Un tel dispositif existe pour les communes qui sont structurellement en deficit. C'est le systeme de la subvention d'equilibre dont je vous ai rappele les modalites d'intervention et qui fonctionne de maniere assez satisfaisante pour un certain nombre de communes de France qui connaissent aujourd'hui ce type de difficultes.

Faut-il aller plus loin ? La question merite en effet d'etre posee. Faut-il s'interroger sur la liberte de gestion des collectivites territoriales, parce que c'est de cela qu'il s'agit ?

De deux choses l'une. Ou les collectivites territoriales s'administrent librement et la responsabilite revient aux elus. Ou l'on considere que, deciderement, cela n'est pas possible, et il faut en revenir a d'autres modes de controle de la situation financiere des communes. L'Etat devrait alors venir au secours des communes d'une maniere plus large qu'aujourd'hui, mais cela necessiterait aussi des dispositifs de controle a priori, de controle continu, car il n'y a aucune raison pour que le contribuable national soit appele a la rescousse en cas de mauvaise gestion, comme celle qu'a, impunement, connue la commune de Yerres avant 1995.

Moi, j'ai fait un autre choix, la liberte de gestion des collectivites territoriales, etant entendu que je reflechis a des dispositifs d'alerte plus efficaces, qui permettraient en particulier de verifier plus en amont les risques de desequilibre des situations financieres des communes, en jouant notamment sur le taux d'epargne net des collectivites de facon que, a partir du moment ou ce taux devient insuffisant, on puisse alerter les gestionnaires et envisager des modalites de controle, de suivi des decisions financieres de la collectivite concernee pour eviter de se trouver dans des situations comparables a celle de la commune dont vous avez evoque le cas ce matin.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Berson Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1234

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 1996, page 7913

**Réponse publiée le :** 11 décembre 1996, page 8157

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996